

ensemble

Bulletin d'information de la Communauté de Communes du Volvestre

n° 39

Petite Enfance Crèche de Marquefave : de nouveaux locaux



Hommage à Guy HELLE p. 2

**Et les pages :
Environnement, Habitat, Economie...**

Homage à Guy HELLE

Guy HELLE, Président de la Communauté de Communes du Volvestre nous a quittés le 17 août. Au nom de l'ensemble des élus et du personnel de la Communauté de Communes, Patrick LEMASLE a voulu lui rendre un dernier hommage.

Elu maire de Carbonne en 1977, Guy HELLE a bénéficié de la confiance des électeurs de sa ville puisqu'il a été réélu depuis sans discontinuer avec des scores qui témoignaient du rayonnement qui était le sien auprès des Carbonnais.

Cette confiance et cette compétence, ils les avaient acquises au fil des divers mandats qu'il a exercés. A ce titre, il était un élu que ses pairs ne manquaient pas de solliciter pour les conseils avisés et pragmatiques qu'il savait prodiguer. En effet, Guy HELLE était passionné par la chose publique, par l'action au service de ses concitoyens. Son engagement et son action ont dépassé rapidement le cadre de sa commune.

Fédérateur d'énergies, il a participé en 1982 à la création du Sivom du Pays du Volvestre avec Adolphe RUQUET, Gérard ROUJAS et André MASSAT aux côtés des élus des cantons de Rieux-Volvestre, Montesquieu-Volvestre et Carbonne. Cette structure a permis aux élus des communes de ces trois cantons de mieux se connaître, de travailler ensemble et de développer l'esprit de solidarité.

L'aboutissement de cette volonté a été la création en 1996 de la Communauté de Communes du Volvestre dont il a été jusqu'à ce jour l'unique Président.

Ce sont 26 communes du territoire, puis 27 en 2002 et 28 en 2013, réparties sur 4 cantons qui se sont rassemblées autour des compétences d'aménagement de l'espace, de développement économique, d'environnement, de voirie et d'habitat, compétences qui se sont élargies en 2007 à la

petite enfance.

Parallèlement, les qualités humaines de Guy HELLE, son charisme, son engagement, son énergie et sa liberté de ton ont fait que ses collègues maires de la Haute-Garonne l'ont choisi de 1995 à 2008 pour présider au niveau départemental l'Association des Maires de France.

Il a su y faire entendre sa voix pour défendre l'équilibre entre l'agglomération toulousaine et les territoires ruraux et cela dans le respect de la pluralité des opinions et des engagements de chacun.



Guy HELLE croyait à la nécessité de la formation des personnels. C'est ainsi que lui furent confiées des responsabilités au sein du Centre National de Formation des personnels territoriaux, dont il était délégué régional depuis 2002. Auparavant, il avait été vice-président du Centre de Gestion de la Haute-Garonne. A ces titres, il a pris une part importante dans la formation et la gestion des personnels territoriaux. C'était un volet de son action d'élu auquel il attachait une grande importance.

Il est bien difficile de retracer en quelques lignes la vie d'un homme. Chacun d'entre nous conservera de Guy HELLE un instant précieux de cette vie faite de beaucoup de gentillesse, d'humanité, de disponibilité. Nous nous souviendrons d'un bon mot, d'une anecdote. Nous respecterons son courage face à la maladie et nous retiendrons par-dessus tout sa lucidité mais aussi sa passion pour sa famille et son engagement pour notre territoire. Nous retiendrons son amour de la vie au service de ses concitoyens qui l'a habité jusqu'au bout.

Patrick LEMASLE



Le mot du président

Madame, Monsieur,

Le jeudi 12 septembre le Conseil Communautaire m'a élu Président de la Communauté de Communes du Volvestre suite au décès de Guy Hellé.



Depuis plusieurs mois en tant que 1^o vice-président, j'ai suppléé Guy Hellé, tenu éloigné par la maladie. J'ai été secondé dans cette tâche délicate à la fois par mes collègues vice-présidents et par l'ensemble des élus et du personnel de la Communauté de Communes du Volvestre.

A quelques mois d'un nouveau mandat, j'inscris bien sûr cette élection dans la continuité des engagements pris en début de mandature. Cette courte période doit aussi être utile. C'est pourquoi nous devons réfléchir à l'amélioration du service que nous vous devons, dans le cadre de nos compétences. D'une manière pragmatique nous devons également penser au devenir de notre structure communautaire qui aura l'an prochain 18 années d'existence.

Nous sommes dans une période de renforcement de l'intercommunalité mais il convient de préserver l'identité communale. Il est important d'étudier les projets qui pourraient mieux structurer notre territoire en demeurant réalistes, en particulier, en termes d'incidence budgétaire.

Au sein du Conseil communautaire, je suis entouré de femmes et d'hommes d'expérience et de bonne volonté qui ont toujours su travailler ensemble, dans l'intérêt général, au service des habitants de la Communauté de Communes du Volvestre. Pour ma part, je m'attacherai à maintenir, voire à renforcer les liens de solidarité et de cohésion permettant à notre collectivité d'être mieux armée pour répondre aux défis de l'avenir.

Bien cordialement,

*Le Président de la Communauté
de Communes du Volvestre,*

Patrick LEMASLE

sommaire

fonctionnement

p. 4 à 5



petite enfance

p. 6 à 7



économie

p. 8



habitat

p. 9



environnement

p. 10 à 11



guide pratique

p. 14



ensemble

Bulletin semestriel d'information
de la Communauté de Communes du Volvestre
34, av. de Toulouse, BP 9, 31390 Carbonne.
Tél. : 05 61 90 80 70.

N° 39. Second semestre 2013 – N° ISSN 1958-3818

Directeur de la publication Patrick Lemasle,
président de la Communauté de Communes du
Volvestre

Comité de rédaction Francine Bouffartigue,
vice-présidente chargée de la Communication
de la Communauté de Communes du Volvestre;
Vanessa Rouzès, directrice de la Communauté
de Communes du Volvestre

Conception graphique et impression

Imprimerie Messages 05 61 41 24 14

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOLVESTRE

34, av. de Toulouse, BP 9,
31390 Carbonne.

Horaires: du lundi au vendredi, de 9h à
12h et de 13h30 à 17h.

Tél. : 05 61 90 80 70.

Fax: 05 61 87 96 82.

www: www.cc-volvestre.fr

@: contact@cc-volvestre.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Comme pour toutes les assemblées
d'élus, les débats du conseil
communautaire sont publics et chacun
peut y assister. Ils ont lieu le quatrième
jeudi du mois, à 21 h, au siège de la
Communauté de Communes.

À VOTRE SERVICE

Cinq crèches

Carbonne, Marquefave,
Montesquieu-Volvestre,
Rieux-Volvestre,
Saint-Sulpice-sur-Lèze.

Renseignements:

service Petite Enfance, 05 61 90 99 65.

Deux déchetteries

Heures d'ouverture au public:
du mardi au samedi, de 8h30
à 12h et de 14h à 18h.

Fermé dimanche et lundi.

Déchetteries:

– Carbonne: 05 61 87 80 81.

– Montesquieu: 05 61 90 69 08.

Nouveau scrutin et nouvelle représentation au sein du conseil communautaire

En mars 2014 auront lieu les prochaines élections municipales. Pour la première fois les électeurs des communes de plus de 1 000 habitants éliront au suffrage universel direct les conseillers communautaires. La représentation des communes au sein de la Communauté de Communes du Volvestre sera également modifiée.



Depuis plusieurs années, l'intercommunalité s'est généralisée. En 2008, les 2 583 communautés ne rassemblaient que 22 636 communes et moins de 56 millions d'habitants. En 2013, ce sont 36 049 communes et plus de 60 millions de Français qui font partie des communautés existantes.

Jusqu'à présent les représentants des communes dans ces instances étaient élus parmi les conseillers municipaux

En mars 2014 auront lieu les élections municipales. Les conseillers communautaires, autrefois désignés sous le terme de délégués, seront désormais élus au suffrage universel en même temps que les conseillers municipaux afin de siéger au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

Election au suffrage universel direct des conseillers communautaires

Ce nouveau mode de scrutin a été fixé par la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

Les conseillers communautaires seront élus pour la même durée que les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent et renouvelés intégralement à la même date.

Le mode de désignation de ces conseillers différera selon les communes et leur population.

En effet, le seuil de population municipale à partir duquel les conseillers municipaux sont élus au scrutin majoritaire de liste paritaire avec représentation à la proportionnelle a été abaissé de 3 500 à 1 000 habitants, ce qui a une incidence sur la désignation des conseillers communautaires.

► Dans les communes de 1 000 habitants et plus

Les conseillers communautaires seront élus en même temps que les conseillers municipaux : la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire figurera de manière distincte sur le même bulletin que la liste des candidats au conseil municipal.

Sur chaque bulletin de vote unique figurera deux listes de noms, l'une pour les candidats au conseil municipal, l'autre pour les candidats au conseil communautaire.

L'électeur choisira un seul bulletin de vote et votera en même temps pour l'équipe municipale et communautaire. Le panachage est abandonné pour les communes entre 1 000 et 3 500 habitants, à savoir Montesquieu-Volvestre, Rieux-Volvestre, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Lafitte-Vigordane et Marquefave. **Il ne sera plus possible pour les électeurs de ces communes d'introduire des modifications sur leur bulletin de vote. Ils ne devront pas écrire dessus sous peine de nullité du bulletin.**

► Dans les communes de moins de 1 000 habitants

Dans ces communes le scrutin de liste ne sera pas appliqué pour l'élection des conseillers municipaux.

Le mode d'élection au conseil municipal reste inchangé : les électeurs pourront voter pour un candidat individuel ou pour des listes municipales mêmes incomplètes. Le panachage reste en vigueur : les électeurs pourront modifier le contenu du bulletin de vote, en supprimant ou en ajoutant des noms de candidats. **La nouveauté réside dans le fait que l'on ne pourra plus proposer, sur le bulletin, le nom de quelqu'un qui ne se soit pas déclaré candidat.**

Les conseillers communautaires seront les membres du conseil municipal, désignés dans "l'ordre du tableau" établi au moment de l'élection du maire et des adjoints. L'ordre du tableau est constitué du maire, des adjoints dans l'ordre de leur élection puis ensuite des conseillers municipaux.

En cas de cessation du mandat de conseiller communautaire, il sera remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau.

Composition du conseil communautaire

Les élections seront suivies dans un délai de quatre semaines au maximum par l'installation du Conseil Communautaire, composé de conseillers élus soit directement par les électeurs (communes de plus de

1 000 habitants) soit indirectement (communes de moins de 1 000 habitants).

Seront alors désignés les membres de l'exécutif communautaire : le président, les vice-présidents et les autres membres composant le bureau.

Le prochain conseil communautaire devra se prononcer sur le nombre de vice-présidents. Les nouvelles dispositions prévoient que le conseil puisse déterminer un nombre de vice-présidents égal à 12 (soit 20 % de l'effectif de l'assemblée).

Ce nombre pourrait être porté, par un vote spécial, à 15. Néanmoins, dans ce cas, les indemnités attribuées au président et aux vice-présidents ne pourraient excéder le montant de l'enveloppe indemnitaire globale telle qu'elle aurait été fixée si le conseil n'avait pas fait application de cette faculté.

Les règles concernant la composition du conseil ont également évolué suite à la loi de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation des communes dans les communautés de communes et d'agglomération.

Pour la Communauté de Communes du Volvestre, le nombre maximum de sièges à répartir passera de 85 actuellement à 60 après le renouvellement.

Les conseils municipaux des communes membres se sont accordés sur une répartition amiable de ces sièges à l'issue des élections de mars 2014, tenant compte de la population municipale de chaque commune.

Répartition des sièges de Conseillers communautaire à l'issue des élections de mars 2014

Commune	Population municipale	Nombre de délégués
Carbonne	5 205	10
Montesquieu-Volvestre	2 997	6
Rieux-Volvestre	2 486	5
Saint-Sulpice-sur-Lèze	1 845	4
Lafitte-Vigordane	1 059	3
Marquefave	1 031	3
Lavelanet de Comminges	558	2
Saint-Julien-sur-Garonne	516	2
Salles-sur-Garonne	516	2
Montaut	510	2
Montbrun bocage	469	2
Peysssies	465	2
Bois-de-la-Pierre	417	2
Gensac-sur-Garonne	346	1
Latrape	344	1
Castagnac	301	1
Saint-Christaud	260	1
Lacaugne	198	1
Montgazin	165	1
Goutevernisse	159	1
Gouzens	95	1
Bax	83	1
Latour	80	1
Massabrac	78	1
Lapeyrere	72	1
Canens	57	1
Lahitere	52	1
Mailholas	40	1
Total	20 404	60

Les communes qui ne disposeront que d'un seul délégué auront un délégué suppléant désigné conformément à la loi. Le nombre de sièges attribués par commune restera fixe pendant la durée du mandat (6 ans).

Parité

La loi n°2013-403 du 17 mai 2013 rend désormais obligatoire également la parité pour les communes de 1 000 habitants et plus.

Pour les élections municipales dans ces communes, les listes de candidats se présentant en 2014 devront être strictement paritaires, à savoir être constituées alternativement de candidat de chaque sexe.

Il en sera de même pour la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires.

Cette règle de parité ne s'appliquera pas pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Rappel sur le fonctionnement institutionnel de la Communauté de Communes

Le conseil communautaire, dont les membres représentent les 28 communes de la Communauté de Communes du Volvestre, se réunit actuellement une fois par mois et règle par ses délibérations les affaires de la Communauté de Communes, vote les budgets, et contrôle l'administration du Président.

Le Bureau communautaire, constitué du Président, des

15 Vice-Présidents et des maires des communes examine les questions soumises au Conseil communautaire par les commissions thématiques.

Ces commissions étudient et émettent des avis sur les affaires soumises à l'avis du conseil communautaire, proposées par ses membres ou par l'administration

Reconstruction de la crèche de Marquefave : un projet durable

Le futur multi accueil intercommunal, d'une capacité de 20 agréments, tend à l'exemplarité énergétique et de confort des usagers.

Un nouvel équipement remplacera fin 2014 la structure existante située dans le centre ancien de la commune. L'accent a été porté dans sa conception sur ses performances d'un point de vue environnemental et fonctionnel.

Plus qu'un simple transfert de service, le nouvel équipement a vocation à améliorer le fonctionnement au quotidien de la crèche.

Améliorer la performance énergétique et le confort des utilisateurs

L'attache d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été prise pour l'établissement et la prise en compte des objectifs énergétiques, environnementaux, sanitaires, acoustiques, de confort hygrothermique et de bien-être des enfants, au-delà des seules obligations liées à l'application de la réglementation thermique 2012.

Cet AMO sera par la suite également chargé d'évaluer l'efficacité et l'efficacité du dispositif durant trois ans d'exploitation après la livraison du bâtiment.

Cette démarche d'évaluation est importante pour permettre aux services de la collectivité d'établir des bilans précis et d'être réactifs dans les actions correctives à mettre en œuvre par la suite.

Le cabinet SOCOTEC qui assure cette mission a également accom-

pagné la Communauté de Communes dans le choix du maître d'œuvre, par l'application de critères de sélection de candidatures et d'offres environnementales.

A l'issue de la procédure, une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée dont le mandataire est le cabinet d'architecture RINALDI et LEVADE situé à Toulouse.

Implantation

Le terrain qui accueillera cet établissement, rétrocédé par la mairie de Marquefave, est situé à l'arrière de la nouvelle mairie livrée en janvier 2013, dans le quartier du Peyrou.

Une réflexion sur la mobilité, les liaisons douces ainsi que l'accessibilité de ce quartier et des équipements publics a été menée dans le cadre du projet de construction de la mairie, en lien avec la Communauté de Communes du Volvestre au titre de sa compétence voirie. Cette démarche sera prolongée dans le cadre de la crèche, dans un souci de continuité de ces cheminements.

Une mutualisation des parkings entre la mairie et le multi accueil sera mise en place afin de rationaliser le nombre et l'utilisation des places de stationnement.

La voie d'accès en lien avec le chemin du Peyrou sera recalibrée.

Organisation de l'accueil des enfants

La capacité d'accueil de la crèche va être maintenue à 20 agréments. Néanmoins, en termes organisationnels, elle sera divisée en deux "familles" (bébés moyens/



moyens-grands), afin d'optimiser l'occupation de la structure.

Une possibilité de pouvoir augmenter le nombre d'agréments dans le futur, si cela s'avérait nécessaire, a été anticipée dans le projet. Il pourrait ainsi être possible de créer un nouvel espace dans l'enceinte du bâtiment pour un groupe d'enfants supplémentaire.

Projet de structure du bâtiment

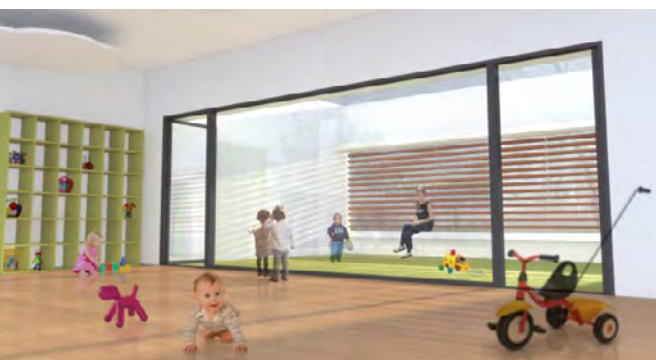
Le projet s'articule autour de trois patios (la cour, le patio motricité, patio repas) afin que l'ensemble des pièces et circulations bénéficie de lumière naturelle et puissent être ventilées naturellement.

La composition fermée du projet assure une protection des vents dominants tout en permettant aux bébés de pouvoir jouer dehors en été dans les patios.

Le mur protecteur est largement percé sur sa façade « sud-ouest » afin de ménager des vues sur les Pyrénées. Sur la façade « sud-est » la façade se creuse et l'auvent met en scène l'entrée. La façade « nord-est », faisant front au parc de stationnement personnel, est une façade technique traitée sobrement.

Les différents espaces sont largement éclairés.

La toiture terrasse est entièrement végétalisée (400 m²) à l'exception de la zone personnel où pourront être



insérés des panneaux solaires photovoltaïques afin que le projet soit à énergie positive (panneaux à l'horizontale 100 m² non visibles depuis le sol).

Aménagements paysagers

La structure paysagère du site vise à être améliorée et à renforcer la morphologie paysagère du territoire. En effet, le village est très arboré avec d'une part la végétation de bord de Garonne et d'autre part les nombreux bosquets diffus.

Un parvis faisant front à la salle de réception de la mairie sera créé. Il invitera le public à entrer dans l'équipement. Les espaces extérieurs de la crèche seront plantés avec des essences locales résistantes au climat de la région toulousaine (Orne, Charme, Aulne, Cornouiller Sauvage, Chêne truffier, Erable Sycomore...). Ces espaces extérieurs seront développés afin de permettre aux parents de discuter à l'ombre tout en proposant des espaces verts adaptés aux enfants.



Energies

La production de chaleur sera réalisée par une pompe à chaleur eau glycolée/eau couplée à des sondes géothermiques verticales. L'intérêt de la géothermie réside dans le fait que la température du sol est relativement constante (entre 13 et 15°C sur l'année), ce qui permet d'obtenir des coefficients de performances très élevés sur toute la période de chauffe.

De plus, l'été, grâce au fonctionnement dit en « Géocooling » il sera

possible de faire du rafraîchissement passif sans utiliser la pompe à chaleur, en faisant simplement circuler l'eau dans les sondes pour ensuite rafraîchir le bâtiment. Cette alternative possible permettra d'apporter aux occupants un confort optimal en période de fortes chaleurs, sans induire de consommations énergétiques supplémentaires hormis celles du circulateur.

La mise en place éventuelle de capteurs photovoltaïques en toiture terrasse permettrait d'obtenir un bâtiment à énergie positive, c'est-à-dire qui produise sur l'année l'équivalent des consommations énergétiques du

bâtiment, déjà réduites par la mise en place de systèmes performants et par l'optimisation des performances de l'enveloppe.

Dans le cadre de ce projet de construction, la Communauté de Communes a déposé sa candidature à l'Appel à Projet Bâtiments Economiques en Energie lancé par l'ADEME et la Région Midi Pyrénées. Une audition a eu lieu le 10 septembre dernier. Les résultats seront connus avant la fin de l'année et en cas de réussite, une subvention serait accordée à la Communauté de Communes.

Extension de la crèche de Montesquieu Volvestre

Les marchés de travaux concernant l'extension de la crèche intercommunale située à Montesquieu-Volvestre ont été lancés.

L'extension concerne la création d'un sas fermé à la place de l'auvent existant et la création d'un auvent extérieur en prolongement de la toiture.

Les travaux devraient durer environ 10 semaines et s'achever en décembre 2013.

Un cheminement spécifique sera créé pour maintenir et sécuriser l'accès à la crèche pendant les travaux.

Animations

Différentes animations se sont déroulées au mois de juin dans le parc de l'Hôtel de la Communauté de Communes du Volvestre.



Vide-poussette :

Une quarantaine d'exposants étaient présents lors du 1^{er} vide-poussette organisé le 29 juin dans le parc de la Communauté de Communes.

Fête de la musique :

L'association Tempo a proposé des animations aux crèches de Rieux et Marquefave lors de la fête de la musique.



Matinée cirque :

L'association Monascintilla a présenté un spectacle et proposé des activités autour du cirque aux enfants des crèches de Carbone et Marquefave.

Cuma de découpe : un nouvel outil pour le développement de la filière viande

Afin d'accompagner le développement de la filière viande, la Communauté de Communes a décidé en 2011 de construire un atelier de découpe et de salaisons à Montesquieu-Volvestre.

Ce projet, qui répond à une demande exprimée par les professionnels réunis au sein de la CUMA de découpe, est arrivé à son terme au cours de l'année 2013 : le nouveau bâtiment, construit au sein de la zone d'activité de la Chutère, jouxte l'atelier de transformation géré par la CUMA de Gras. Désormais, l'ensemble de la filière viande (volailles, bovins, ovins...) bénéficie des équipements qui lui sont nécessaires



pour assurer localement la valorisation des produits issus des fermes du Volvestre et d'en développer la commercialisation : vente directe, circuits courts, restauration collective.

Il sera désormais plus facile pour les éleveurs de répondre aux attentes des consommateurs en leur proposant des produits de qualité, issus d'une agriculture paysanne et transformés sur le territoire. Le bâtiment, réalisé par la Communauté de Communes, sera cédé à la CUMA de découpe à l'issue d'un crédit-bail d'une durée de vingt ans.

Retour sur la journée « éco-mobilité » du 13 juin 2013

Dans le cadre du Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) mis en place en 2012, le Pays Sud Toulousain et la Communauté de Communes ont organisé le 13 juin une journée de sensibilisation à l'éco-mobilité.



Cette journée a notamment permis aux salariés des entreprises de participer à l'une des animations proposées sur le parc Activestre : voiture-tonneau, simulateur d'éco-conduite, exposition de véhicules et de vélos à assistance électrique... Les institutions partenaires du PDIE (Région Midi-Pyrénées, Conseil général, SNCF, Régie des transports de Carbone) étaient également présentes pour informer les participants sur l'offre de transport collectif existante. Ces animations ont réuni une centaine de participants.

En soirée, la salle du Bois de Castres à Carbone a accueilli une conférence sur les enjeux liés à la mobilité, au travail et au cadre de vie.

Tisséo a présenté son service de covoiturage et Dominique Valentin, créateur du Relais d'entreprises à Rieux-Volvestre, a mis en avant les avantages du télétravail : lutte contre le stress et la fatigue générés par les transports, limitation des déplacements, développement d'activités nouvelles dans les territoires ruraux, notamment autour des métiers liés aux services aux entreprises et aux nouveaux médias.

Déchets agricoles

A l'initiative des agriculteurs du Volvestre et en association avec la Chambre d'Agriculture, une collecte des déchets agricoles a eu lieu ce printemps.

La Communauté de Communes du Volvestre a participé à cette action en mettant à disposition la déchetterie de Carbonne et celle de Montesquieu-Volvestre. Ce sont 5 tonnes de déchets agricoles qui ont été collectés.



Dates encombrants 2014

Date passage 1 ^{er} semestre	Communes	Date passage 2 nd semestre
7 mars 2014	Castagnac, Canens, Latour, Lapeyrere, Massabrac	12 septembre 2014
14 mars 2014	Gouzens, Lahitère, Montbrun-Bocage, Saint-Christaud	19 septembre 2014
21 mars 2014	Montesquieu-Volvestre	26 septembre 2014
28 mars 2014	Gensac-sur-Garonne, Goutevernisse, Rieux-Volvestre	3 octobre 2014
4 avril 2014	Lavelanet-de-Comminges, Saint-Julien-sur-Garonne, Salles-sur-Garonne	10 octobre 2014
11 avril 2014	Bax, Lacaugne, Latrape, Mailholas	17 octobre 2014
25 avril 2014	Carbonne	24 octobre 2014
16 mai 2014	Marquefave, Montaut, Montgazin	31 octobre 2014
23 mai 2014	Saint-Sulpice-sur-Lèze	7 novembre 2014
6 juin 2014	Lafitte-Vigordane, Peyssies, Bois-de-la-Pierre	14 novembre 2014

Gestion des déchets : chiffres clés de l'année 2012

Organisation

2 déchetteries (Carbonne et Montesquieu-Volvestre)
5 équipes de collecte

Collecte

10 393.05 tonnes de déchets collectés (ordures ménagères + collecte sélective + déchetteries + encombrants + verre et hors inertes) (en 2011 : 10736.58 tonnes de déchets collectés)

452.46 kg de déchets produits par habitant (hors inertes) (470.16 kg en 2011)

218.40 kg/habitant d'ordures ménagères résiduelles

83.93 kg/habitant d'emballages recyclables (collecte sélective et verre en apport volontaire)

27 tonnes de textile, linge de maison, chaussures collectés par le biais des bornes installées sur le territoire en partenariat avec le Relais 82

148.55 kg/habitant de déchets collectés en déchetteries (hors inertes)

Près de 102 000 km parcourus pour la collecte

La réorganisation des circuits de collecte a engendré une baisse de 10 % des distances parcourues par les camions et a permis d'augmenter de 12 % les kilogrammes collectés par kilomètres parcourus.

Traitement

13 335 tonnes de déchets ont transité par le quai de transfert
4 510 tonnes d'OMR ont été traités à l'ISDND du Pihourc
1 170 tonnes d'emballages, cartons et journaux triés

Performances

Taux de recyclage des emballages ménagers collectés (emballages, journaux, magazines et verre) : 90 %

Taux de valorisation de déchets en déchetteries (dont inertes) : 85 %

L'intégralité du rapport annuel 2012 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes www.cc-volvestre.fr

Jours fériés 2014, 1^{er} semestre : calendrier de rattrapage de collecte des déchets ménagers

	Jours fériés	Secteurs concernés	Date du rattrapage
LUNDI	Pâques 21 avril 2014 Pentecôte 9 juin 2014 Fête nationale 14 juillet 2014	Lafitte-Vigordane	Mercredi 23 avril 2014 Mercredi 11 juin 2014 Mercredi 16 juillet 2014
		Marquefave : secteurs L'Houm Manaud, Canaouéro, Escanat	
		Marquefave (ville sauf bourg)	
		Carbonne : secteurs St-Michel et Activestre	Jeudi 24 avril 2014 Jeudi 12 juin 2014 Jeudi 17 juillet 2014
		Rieux-Volvestre (ville sauf bourg)	
		Rieux-Volvestre (sauf bourg) et secteurs Labess, Tussot, Manan, Beaugard	Vendredi 18 avril 2014 Vendredi 6 juin 2014 Vendredi 11 juillet 2014
		Montgazin	
		Marquefave avec RD + RG sauf L'Houm, Manaud, Canaouéro, Escanat	
		Montaut sauf Labat, Borde-blanche, Pratviel	Vendredi 6 juin 2014
		St-Sulpice-sur-Lèze : secteurs Jourdane, Pigné, Cung, rte de Lézat, Château Gaziillas	
		Castagnac	
		Massabrac	Vendredi 6 juin 2014
		Canens	
		Lapeyrère	
		Latour	Mercredi 11 juin 2014
		Montesquieu-Volvestre RD + rte Latour	
		Peyssies	
		Salles-sur-Garonne	Mercredi 23 avril 2014 Mercredi 16 juillet 2014
		Bois-de-la-pierre	
		Lahitère	
		Montbrun-Bocage	Vendredi 18 avril 2014 Vendredi 11 juillet 2014
		Montesquieu-Volvestre RG	
		Marquefave RD + RG sauf L'Houm, Manaud, Canaouéro, Escanat	
		Montaut sauf Labat, Borde-blanche, Pratviel	Vendredi 11 juillet 2014
		Montgazin	
		St-Sulpice-sur-Lèze : secteurs Jourdane, Pigné, Cung, rte de Lézat, Château Gaziillas	
		JEUDI	Fête du travail 1 mai 2014 Victoire 1945 8 mai 2014 Ascension 29 mai 2014
Lahitère	Mercredi 30 avril 2014 Mercredi 7 mai 2014 Mercredi 28 mai 2014		
Montbrun-Bocage			
Gouzens			
Montesquieu-Volvestre (Lamarque, Peyfiolle, Lourguil, Bonis, Rebequet)	Vendredi 2 mai 2014 Vendredi 9 mai 2014 Vendredi 30 mai 2014		
Montesquieu-Volvestre (Argain, Maoure, Piques)			
Lavelanet-de-Comminges			
St-Julien-sur-Garonne	Mercredi 7 mai 2014		
Carbonne RD + RG sauf secteur St Michel, Activestre			
St-Sulpice-sur-Lèze totalité sauf secteurs Jourdane, Château des Gaziillas, Pigné, Cung, rte de Lézat			
Montaut : secteurs Labat, Borde-blanche, Pratviel	Mercredi 30 avril 2014 Mercredi 28 mai 2014		

RD : Rive Droite
RG : Rive Gauche



container gris



container jaune

Les containers sont à sortir la veille au soir.

Précarité énergétique : la Communauté de Communes s'engage au côté de la Région

La Communauté de Communes a engagé depuis plus de dix ans une politique d'amélioration de l'habitat ambitieuse. Cette politique a vu la mise en place de deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) successives, dont la dernière est en cours pour la période 2012-2015.

L'OPAH du Volvestre vise plus particulièrement à répondre aux objectifs suivants :

- ▶ L'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap ;
- ▶ La sortie d'insalubrité et la lutte contre l'habitat très dégradé ;
- ▶ La rénovation thermique des logements et la lutte contre la précarité énergétique.

Afin de renforcer ce dernier volet d'ac-

tion, la Communauté de Communes a décidé de s'engager aux côtés de la Région Midi-Pyrénées et de cofinancer le dispositif Eco-chèque Logement mis en place en 2011. Tout propriétaire bailleur qui réalise des travaux de rénovation thermique et qui bénéficie de l'Eco-chèque Logement se verra attribué par la Communauté de Communes une subvention complémentaire de 1 000 €, sous réserve que le logement ait également fait l'objet d'un conventionnement avec l'ANAH.

L'Eco-chèque Logement Midi-Pyrénées concerne également les propriétaires occupants : sous conditions de ressources, la région leur attribue une aide de 1 500 € dès lors que les travaux de rénovation permettent un gain énergétique de 25 %.



Pour tout renseignement concernant ces dispositifs, contacter le Service Habitat à la Communauté de Communes ou bien se rendre à l'une des permanences hebdomadaires à Carbonne et Montesquieu-Volvestre.

Aides et conseils à la rénovation thermique de l'habitat

Permanences hebdomadaires de l'OPAH du Volvestre :
Permanences hebdomadaires assurées par le Pact de la Haute-Garonne :

- ▶ Les 1^{er}, 2^e et 4^e jeudis du mois de 9h à 12h, Bureau Local de l'Habitat, Communauté de Communes du Volvestre, 34 avenue de Toulouse à Carbonne.
- ▶ Le 3^e jeudi du mois, de 9h à 12h en Mairie à Montesquieu-Volvestre.

Le calendrier des permanences est en ligne sur le site de la Communauté de Communes : www.cc-volvestre.fr

Permanences de l'Espace Infos Energies du Pays Sud-toulousain :

- ▶ Permanences assurées au siège du Pays du Sud-toulousain, 68 rue de l'église à Carbonne
- ▶ Par téléphone (05 61 97 34 20) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- ▶ Plus d'infos sur : www.plan-climat-energie-sudtoulousain.fr, rubrique Espace INFO ENERGIE.

Eco-chèques Midi-Pyrénées :

Que vous soyez artisan ou particulier, pour tout renseignement concernant les Eco-chèques Midi-Pyrénées, rendez-vous sur le site internet : www.midipyrenees.fr/ecocheque

PLH du Volvestre : où en est-on ?

Dans « Ensemble » n°37, nous avons présenté un point d'étape sur l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'issue du diagnostic.

Les mois qui ont suivi ont donné lieu à de nouveaux échanges entre la Communauté de communes et ses partenaires en vue de l'élaboration du programme d'actions.

Aujourd'hui, l'ensemble des documents qui composent le PLH (diagnostic, orientations stratégiques et programme d'actions) sont rédigés.

Le PLH a retenu quatre axes d'actions :

1. Revitaliser les centres-bourgs en agissant sur l'habitat ancien ;
2. Promouvoir la diversité de l'habitat en développant l'offre locative sociale ;
3. Promouvoir un habitat durable en agissant notamment sur l'habitat indigne et la précarité énergétique ;
4. Se doter des moyens nécessaires pour animer le PLH.

Comme le prévoit la loi, le PLH a été soumis aux communes et aux personnes publiques associées (Conseil

général, Région Midi-Pyrénées) afin qu'elles formulent un avis sur ce qui deviendra le cadre d'action de la Communauté de Communes en matière d'habitat pour les six prochaines années. La consultation, engagée au mois de juin, s'est achevée à la fin du mois d'août. Après une nouvelle délibération du Conseil communautaire destinée à intégrer les avis dans le document final, le projet de PLH a été transmis au Préfet : il s'agit là de la dernière étape avant que le programme ne soit opérationnel.

nouveau guide pratique

Découvrez les 28 communes
de la Communauté des Communes du Volvestre.



À votre disposition au siège de la Communauté
et consultable sur le site internet
www.cc-volvestre.fr

